

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que les immeubles sis 3-7, Groeknapp à Graulinster se caractérisent comme suit :

La propriété composée de 6 parcelles cadastrales d'une contenance de 6,15 ha comprend trois corps de bâti : une villa représentative, une ancienne bergerie et une ancienne habitation de jardinier. Le petit groupe de bâtis est érigé en plein secteur forestier sur un plateau dominant le vallon du Laangbach près de Rippig. Le terrain a été déforesté partiellement et aménagé en parc paysager.

En retrait par rapport à la rue Groesten et implanté dans la forêt, seulement l'entrée marquée d'un muret et d'une grille laisse deviner le domaine depuis la rue.

La villa a été construite dans les années 20 dans un style éclectique, qui réunit plusieurs courants de l'époque. Notamment le style Arts and Crafts, le Heimatstil et des éléments architecturaux et techniques annonçant le Mouvement moderne.

Les façades affichent des éléments stylistiques faisant allusion à la fois à des cottages anglais et à des châteaux-forts. Les matériaux locaux sont mis en œuvre de manière à afficher durabilité et résistance. Les façades sont toutes savamment composées et différenciées suivant leur fonction et leur orientation.

Les façades comprenant les entrées affichent un caractère très pittoresque. Sont à relever entre autres la large cheminée, le socle rustique se déployant à différentes hauteurs, le mur évasé qui s'en détache pour cadrer l'entrée de service, les consoles massives en corniche, l'escalier de la façade latérale s'intégrant naturellement au jardin ou les encadrements expressifs en pierre de taille.

La villa comporte deux entrées. Une entrée de service en façade latérale orientale et l'entrée principale au milieu d'un léger avant-corps en façade septentrionale. La porte flanquée de deux petites ouvertures est traitée tel le portail d'un château-fort. L'encadrement affiche un segment en anse de panier impressionnant harpé en pierre de taille. Il est intégré dans un socle massif qui affiche l'appareillage de la pierre locale qu'est le grès de Luxembourg. Le socle se développe tout autour de la maison et lui confère un air fortifié. Les ouvertures sont différenciées, et nuancées suivant la fonction de la pièce à l'intérieur.

Les façades du côté méridional et occidental sont plus simples. Les bandeaux horizontaux enduisés et reposant sur le socle rustique, laissent préfigurer le style moderniste. De même que les ouvertures d'angle entrecoupés d'un pilier.

Deux volets d'escaliers mènent de la terrasse à un plateau aménagé tel un bastion sur le flanc de la colline.

Les subdivisions intérieures sont conservées. La villa comporte une cave, un rez-de chaussée, un premier étage et des espaces dans les combles. Un grand garage traversant est accessible depuis les deux façades latérales. La villa témoigne encore aujourd'hui du standing élevé de son propriétaire. Les flux du personnel sont déconnectés du flux du maître. L'escalier montant aux étages part de la Stouff.

Des matériaux modernes sont employés, comme les dalles en béton. Les escaliers revêtus aujourd'hui d'un tapis, sont probablement en terrazzo. Les plafonds comportent de simples gorges et deux lignes, certains autres de simples gorges.

Les fenêtres d'origine, de nombreuses portes intérieures ainsi que la charpente sont conservées.

La villa fût modernisée et mise au gout du jour à l'intérieur, lorsqu'elle fût la propriété de Frank Elstner.

Notons que toutes les surfaces intérieures ont été renouvelées ou mises au goût du jour, tout comme d'éventuels lambris ou armoires encastrées.

Il est ainsi probable, qu'à l'instar de l'allure extérieure de la villa, les pièces représentatives aient été décorées de manière soignée et sobre.

Les façades de l'ancienne bergerie en contrebas de la villa sont conservées. Le pignon est décoré de manière à évoquer des bûches stockées contre le pignon d'un chalet suisse. Hormis la charpente, la bergerie a connu un nouvel aménagement fondamental en spa et fitness par Frank Elstner.

Un chalet au langage architectural des années cinquante constitue un troisième corps de bâti. Cette bâtisse a probablement servi de maison de gardien et de jardinier.

L'ensemble des trois bâtisses est entourée d'un jardin paysager. Un étang a été aménagé dans le parterre devant la villa. Un escalier dans l'axe de l'entrée principale mène dans le jardin. Il est probable qu'un chemin piétonnier ait existé, ayant permis de prendre un raccourci par rapport à l'allée carrossable.

Ainsi l'ensemble composé des trois corps de bâti et de son jardin paysager présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt à être protégé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national des immeubles sis 3-7, rue Groeknapp avec le jardin paysager à Graulinster (nos cadastraux 766/1248, 767/1249, 769/857, 770/858, 774/1085 et 774/1086).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Christian Ginter, Nico Steinmetz, Marc Schoellen.

Luxembourg, le 15 juillet 2020